Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 21 (1941)
Heft: 1

Rubrik: Legislation économique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DEUXIÈME PARTIE : INFORMATIONS PRATIQUES

LEGISLATION ECONOMIQUE

RELEVÉ DES PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN FRANCE PARUS DU 1er MAI AU 12 JUIN 1941

Assurances en temps de guerre

Sociétés d'assurances sur la vie et Sociétés de capitalisation. Loi du 14 mai 1941 modifiant et complétant le décret du 22 février 1941, tendant à l'institution d'un groupement inter-sociétés d'assurances pour la vie pour la garantie des risques de guerre. J. O. (1) 17 mai 1941.

Commerce extérieur

Répression des exportations frauduleuses des marchandises prohibées. Loi du 19 avril 1941.

J. O. 14 mai 1941.

(Code des Douanes, art. 484-564-628 nouveaux)
(Code des Douanes, art. 629, 2e alinéa abrogé)
(Code des Douanes, art. 631, abrogé)

Prohibitions de sortie.

Complément à la liste A. annexée au décret du 13 septembre 1940.

Décret 12 mai. J. O. 14 mai 1941.
Décret 28 mai. J. O. 7 juin 1941.

Commerce

Création d'un Comité Général d'Organisation du Commerce. Décret du 4 mai 1941.

J. O. 7 mai 1941.

(Application de la loi du 16 août 1940 sur l'organisation professionnelle). Rôle important et composition du Comité.

Création d'un Centre d'Information Interprofessionnel. Décret du 30 avril.

J. O. 11 mai 1941.

(Documentation en matières économique, financière, fiscale et juridique nécessaire au fonctionnement de l'organisation de la profession.)

Professions libérales

Exercice de la profession d'architecte. Arrêté du 31 mai 1941. (Titulaires remplissant les conditions fixées par la loi du 31 décembre 1940.)

J. O. 5 juin 1941.

Prix

Application de la loi du 21 octobre 1940 codifiant la législation sur les prix.

Conditions générales d'application des taux limites de marque brute des commerçants grossistes et des commerçants détaillants. Arrêté du 20 mai 1941.

J. O. 25 mai 1941.

(Substitution au système de la hausse en valeur absolue du système des marges bénéficiaires calculées en pourcentage sur le prix de vente ; application de ce système aux commerçants grossistes et détaillants (2).)

Règlement de certaines dettes en monnaie étrangère

Application de la loi du 8 février 1941. Arrêté du 5 mai. Instruction générale no 1.

J. O. 25 mai 1941.
R. J. O. 28 mai 1941.

Modification de la loi du 8 février. Loi du 3 mai

J. O. 5 mai 1941.

(Le délai des versements prévus à la loi du 8 février est désormais fixé par les soins de l'Office des Changes. L'article 3 de la loi du 8 février fixant la date limite de ces versements est abrogé.)

(1) J. O. : « Journal Officiel de l'Etat Français ».
(2) Voir à ce sujet l'article publié dans ce numéro, à la page 29.

Règlements par chèques et virements

Loi du 17 mai 1941 complétant l'article 5 de la loi du 22 octobre 1940.

J. O. 18 mai 1941.

(Effets qui ne sont passibles que du droit de timbre des chèques. De même : effets revêtus dès leur création d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit en Algérie, ou dans un bureau de chèques postaux algérien.)

Salaires

Loi du 23 mai 1941 portant attribution d'une allocation supplémentaire aux salariés.

J. O. 12 juin 1941.

Allocations familiales

Loi du 15 mai 1941 modifiant la législation des assurances sociales.

J. O. 25 mai 1941.

(Justification à fournir par l'assuré immatriculé depuis moins de six mois pour obtenir les prestations légales.)

Contrat de travail

Loi du 18 avril 1941 modifiant la loi du 27 décembre 1940 relative à la résiliation des contrats de travail pour suppression d'emploi ou réduction d'activité des entreprises (paiement des indemnités à la charge des employeurs. Indemnités portées au compte des salaires en vue de la détermination du bénéfice imposable).

J. O. 4 mai 1941.

Fiscalité

Propriété bâtie. Révision exceptionnelle des évaluations foncières. Loi du 12 avril 1941. (Reprise de la révision prescrite par le décret-loi du 14 juin 1938 et suspendue par le décret-loi du 16 septembre 1939.)

J. O. 5 mai 1941.

Transports

Loi du 19 mai relative au régime fiscal des Transports (suppression de la taxe au poids et à l'encombrement).

J. O. 4 juin 1941.

ORDONNANCES ALLEMANDES

Juifs

Troisième ordonnance allemande du 26 avril 1941 relative aux mesures contre les Juifs.

J. O. A. (1) 5 mai 1941.

(Interdiction d'exercer certaines activités économiques ainsi que d'employer des Juifs. Parts sociales et actions appartenant à des Juifs)

Avis du 7 mai (application des ordonnances relatives aux mesures contre les Juifs).

J. O. A. 25 mai 1941.

(Autorisation donnée au Service de Contrôle des administrateurs provisoires de nommer des commissaires gérants.)

Police

Franchissement illicite des frontières et des lignes militaires interdites dans le territoire français occupé ainsi que l'importation, l'exportation et le transit des marchandises. Ordonnance du 28 avril

J. O. A. 25 mai 1941.

Deuxième ordonnance concernant l'exercice des professions ambulantes, du 4 mai.

J. O. A. 15 mai 1941.

(Autorisation donnée aux Feldkommandanten pour accorder des exceptions à l'interdition.)

(Communiqué par la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 51 rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.)

(1) J. O. A. : « Journal Officiel cont enant les ordonnances du Militärbefehlshaber in Frankreich ».